



Dois-je avertir mon employeur d'une opération que je dois subir ?

Par **munshy5**, le **26/02/2011** à **21:29**

Bonjour,

J'aurais aimé savoir si j'avais une OBLIGATION d'information à mon employeur d'une opération chirurgicale que je dois subir et dont je connais la date? (je ne voudrais pas que cette opération se sache)

cette opération est suivie d'un arrêt de travail de 3 semaines....

suffit-il l'envoi de l'arrêt dans les 48h pour avertir l'employeur?

D'autre part je souhaiterais demandé a prendre mes cp a la fin de mon arrêt de travail.

Peut -il refuser de me les donner lorsqu'il saura que je suis en arrêt de travail (sachant qu'il me les validerai avant)??

merci de votre aide

Par **P.M.**, le **26/02/2011** à **21:47**

Bonjour,

Vous n'avez pas d'obligation formelle de prévenir l'employeur mais comme le contrat de travail doit être exécuté de bonne foi, on peut penser que ce serait légitime...

Normalement, l'employeur ne devrait pas modifier les dates des congés payés pour cette raison...